

Intercom Bernay Terres de Normandie
Délibération n° DEV2017-12
Conseil communautaire du 23 novembre 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017 -

Délibération n° DEV2017-12

Effectif du conseil communautaire : 128 membres

Membres en exercice : 128

Membres présents : 92

Membres votants : 112 (dont 20 pouvoirs)

Date de la convocation : 14/11/2017

Date de l'affichage 16/11/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-trois novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, M. BONAMY Jean Hugues, M. DIDTSCH Pascal, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie Lyne, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie Françoise, M. LELOUP Gérard, Mme JOIN LAMBERT Marie Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, M. DESCAMPS Joël, M. DAVID Jean Luc, M. VAN DEN DRIESENDE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean Claude, M. ROEHM Sébastien, M. BONNEVILLE Jean Noël, Mme JUNIAU Chantal, M. VANNIER Alain, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. ADELIN Jean Michel, M. CAPPELLE Hubert, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean Louis, M. MONTIER Jean Noël, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESENDE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean Louis, M. ANTHONIENS André, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean Bernard, M. ROUSSELIN Jean Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. HENON Jérôme, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick, M. DESHAYES Edmond, M. VILAIN Christian

Etaient absents : Mme ANGOT Josiane, Mme CARMIGNAC Julie, M. DAVION Olivier, Mme LEMOINE Béatrice, Mme VARANGLE Ingrid, M. BEAUFILS Lionel, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean Pierre, M. AGASSE Francis, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon

Etaient excusés : M. GIFFARD Franck, M. PORTAIS Alain, Mme CARISSAN Béatrice, M. DORGERE François, M. MILBERGUE Joël,

Pouvoirs :

Mme DROUIN Colette à Mme MABIRE Dominique, Mme GUITTON Sylvie à M. FEDERICI Michel, M. LE ROUX Jean-Pierre à M. MATHIERE Philippe, M. BETOURNE Dominique à M. GRAVELLE Nicolas, M. BIBET Pierre à Mme LECLERC Marie Françoise, Mme BLOTIERRE Julie à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. FROIDMONT Pascal à M. BONAMY Jean Hugues, M. SANDIN Christopher à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André à M. CHAUVIN Pierre, Mme VANDERHOEVEN Sandrine à Mme TURPIN Annie, Mme LEROUVILLE Janine à M. CHOLEZ Manuel, M. BONNEVILLE Roger à M. DELAMARE Roger, M. PRIVE Bruno à M. VILA Jean Louis, M. LECOQ Didier à M. BAISSE Christian, M. VOISIN Jean Baptiste à M. SCRIBOT Frédéric, M. MECHOUD Alain à M. DUVAL Yves, M. JEHANNE Eric à Mme CANU Françoise, M. PERDRIEL Daniel à Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Mme PETIT Danièle à Mme DRAPPIER Michèle, M. PREVOST Jean Jacques à M. MONTIER Jean Noël

Objet :

**Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical
accordées par Monsieur le Maire de Bernay au titre de l'année 2018**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le principe du repos légal des salariés le dimanche, constitue à la fois un acquis social et une règle d'ordre public : « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche » (article L. 3132-3 du code du travail). Il connaît plusieurs types de dérogations qui permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche, des dérogations permanentes, des dérogations fixées par le Préfet et des dérogations fixées par le Maire.

Ainsi, le Maire a le pouvoir de permettre par arrêté l'ouverture des commerces pour 12 dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. L'application de cette dérogation est soumise à des obligations légales comme l'avis de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la date limite de prise de l'arrêté et la formulation d'un avis du Conseil municipal de la commune concernée sur le projet d'arrêté.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer pour donner un avis quant au projet de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical que souhaite accorder Monsieur le Maire de Bernay au titre de l'année 2018.

DÉLIBÉRATION

Vu les articles L.3132-26 et R.3132-21 du Code du Travail,

Considérant la demande de Monsieur le Maire de Bernay formulée par courrier en date du 27 octobre 2017 concernant le projet des dates des dimanches potentiellement travaillés par secteur d'activité,

Considérant que ces dimanches ont été déterminés afin de permettre en 2018 la préparation des fêtes de fin d'année, temps fort de l'activité commerçante de la Ville de Bernay, mais en préservant le commerce de détail alimentaire de centre-ville ; aux commerces de détail alimentaire, y compris dans des magasins non spécialisés, de répondre à la croissance d'activité estivale liée au tourisme et à la présence de résidents secondaires ; aux commerces de détail d'être ouverts pendant les périodes de soldes ; aux concessionnaires automobiles de faire face à des habitudes de consommation différentes des autres commerces de détail et d'organiser des journées portes ouvertes à une échelle nationale,

Considérant que les propositions de dates ont été définies par la Ville de Bernay sur le même principe qu'en 2017 sur lequel l'ex-Communauté de Communes de Bernay et des Environs avait émis par délibération un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE :

- REND un avis favorable sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical accordées par Monsieur le Maire de Bernay au titre de l'année 2018 comme suit :

Secteurs d'activités	Dates des dimanches autorisées par dérogation du Maire de Bernay en 2018	Justification
Secteur d'activités A :		
Commerces de détail de l'habillement et des articles textiles		
Commerces de détail de la chaussure		
Commerces de détail de la librairie		
Commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique	14 janvier 21 janvier	
Commerces des articles de sport et d'équipement de loisirs	1 ^{er} juillet 8 juillet	
Commerces de brocante	2 décembre	
Commerces de détail de quincaillerie	9 décembre	
Commerces de détail d'articles ménagers	16 décembre	
Commerces de bijouterie, joaillerie	23 décembre	
Commerces de détail de jeux et jouets	30 décembre	
Commerces de détail d'équipement de la maison, ameublement et décoration		
Commerces de détail de parfumerie et de produits de beauté		
Secteur d'activités B :		
Commerces de détail alimentaire ou à dominante alimentaire (comprend petits commerces, supérettes, moyennes et grandes surfaces)	8 juillet 15 juillet 22 juillet 29 juillet 5 août 12 août 9 décembre 16 décembre	Saison estivale (touristes et résidents occasionnels) et préparation des fêtes de fin d'année
Secteur d'activités C :		
Concessionnaires automobiles	21 janvier 18 mars 17 juin 16 septembre 14 octobre	Opérations commerciales nationales des constructeurs automobiles

- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	99	4	9

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171123-DEV2017_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2017

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 24/11/17
Publié le 24/11/17

Ampliation à :

- La Direction de l'Economie du Pôle Urbanisme, Aménagement du territoire/Mobilité/Habitat, Développement économique et Tourisme ;
- Monsieur le Maire de Bernay.